



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
31 juillet 2017
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation
et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives
et un développement durable
Cinquième session
Genève, 9-11 octobre 2017
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. L'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable.
4. Rapport de la réunion.



II. Annotations

Point 1

Élection du bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.II/MEM.4/13 Ordre du jour provisoire annoté.

Point 3

L'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable

3. À sa trente et unième session extraordinaire, en mai 2017, le Conseil du commerce et du développement a décidé du thème de la session de 2017 de la réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable, en ces termes : Politiques internationales de l'investissement et développement durable¹.
4. La réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable offrira un prolongement aux réunions d'experts pluriannuelles organisées sur des sujets connexes avant la Conférence de Nairobi. À sa cinquième session, elle fera le point sur la réforme du régime des accords internationaux d'investissement dans une optique de développement durable, ainsi que sur les options politiques envisageables pour la prochaine phase de la réforme.

Principaux sujets de la session

5. Sur la base d'instruments élaborés précédemment par la CNUCED, dont, en particulier, le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, la feuille de route pour la réforme du régime des accords internationaux d'investissement et le programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement, la réunion fera le point sur la réforme du régime menée dans une optique de développement durable, qui se manifeste par de nouveaux modèles et traités plus modernes (phase 1 de la réforme). La réunion abordera aussi la phase 2 de la réforme, à savoir la modernisation des traités de première génération. À ces fins, elle échangera des bonnes pratiques et des enseignements et étudiera des initiatives et des moyens d'action, notamment les 10 options proposées par la CNUCED pour la phase 2. Ces activités seront menées en application des paragraphes 38 l), 55 q), 55 r) et 55 hh) du Maafikiano de Nairobi, ainsi que du paragraphe 91 du Programme d'action d'Addis-Abeba.
6. Le texte issu de la réunion d'experts (le résumé du Président) servira de contribution au débat d'orientation de la neuvième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement qui aura lieu du 20 au 24 novembre 2017.

¹ Voir TD/B(S-XXXI)/2.

7. Les experts seront priés d'approfondir et de compléter les grandes thématiques définies par le secrétariat. Ils seront aussi invités à faire part de leur expérience et des meilleures pratiques concernant la mise en œuvre des politiques de la CNUCED relatives aux accords internationaux d'investissement.

8. Afin de faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note d'information intitulée « Réforme du régime des accords internationaux d'investissement : phase 2 ». En outre, les experts sont invités à rédiger de brèves communications sur le thème de la réunion, qui seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/C.II/MEM.4/14 Réforme du régime des accords internationaux
d'investissement : phase 2.

Point 4
Rapport de la réunion

9. Le rapport de la réunion sera soumis à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement à sa neuvième session.
